



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2026-118

ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO
CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE
(TZCLD)
RENOUVELLEMENT DE LA
COTISATION
DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

.....
.....

Affaire n° 2026-118

**ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)
RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner le nouveau représentant permanent de la Commune au sein de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la cotisation annuelle pour l'année 2026 afin que la commune puisse bénéficier des activités d'animation et de développement de l'association pour répondre aux besoins du territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 20 mai 2026 ;

Après appel à candidatures,

Liste de la majorité :

Titulaire
M. Mihidoiri Ali

Suppléante
Mme Romina Woadally

Aucune autre candidature n'est présentée.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à l'association Territoire Zéro Chômeur De Longue Durée (TZCLD) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de **2 000 €** ;

Article 2 : de désigner M. Mihidoiri Ali, titulaire, et Mme Romina Woadally, suppléante, pour représenter la collectivité au sein du conseil d'administration de l'association TZCLD ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à renouveler l'adhésion pour la durée du mandat ainsi que le versement de la cotisation ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**

A blue circular official seal of the 'COMMUNE DU PORT' is centered. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'O. Hoarau'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier HOARAU

ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de la cotisation à l'association Territoire Zéro Chômeur De Longue Durée (TZCLD) pour la période du mandat en cours et de procéder à la désignation d'un représentant de la ville au sein de son conseil d'administration.

L'association TZCLD a été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action Territoire Zéro Chômeur et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire.

L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

Le représentant de la ville désigné devient, de fait, président du Comité Local pour l'Emploi (CLE), instance décisionnelle et stratégique sur l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Compte tenu de la strate démographique à laquelle appartient la Ville (plus de 20 000 habitants), la cotisation annuelle s'élève à **2 000 €**.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Port à l'association Territoire Zéro Chômeur De Longue Durée (TZCLD) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de **2 000 €** ;
- de désigner **XXXX**, comme représentant titulaire, **XXXX**, comme représentant suppléant de la ville au sein du conseil d'administration de l'association TZCLD ;
- d'autoriser le Maire à renouveler l'adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.